

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Esther Alder, Christian Bavarel, Anita Frei, David Hiler, Antonio Hodgers, Michèle Künzler, Ueli Leuenberger, Anne Mahrer, Ariane Wisard-Blum*

*Date de dépôt: 30 mai 2002*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'article 160C de notre Constitution ;
- la nécessité de tout faire pour augmenter les sources d'énergie renouvelables ;
- les fonds existants pour financer le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

à effectuer l'inventaire des surfaces disponibles sur les bâtiments publics et à entreprendre une étude succincte de faisabilité technique pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Conception générale de l'énergie (CGE) adoptée par le Grand Conseil vise à augmenter la production locale d'électricité de 5% à l'horizon 2010, entre autres par l'installation de centrales solaires photovoltaïques. Pour ce faire, différents instruments financiers sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des communes (fonds d'attribution pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie, fonds pour les énergies renouvelables « million solaire », bourse solaire SIG, etc.) qui permettent de rendre les installations photovoltaïques plus compétitives par rapport à d'autres formes de production d'énergie.

A ce jour plusieurs projets d'installations solaires photovoltaïques sont en phase de réalisation dans le canton. Il s'agit maintenant de faire l'inventaire de toutes les surfaces disponibles non utilisées qui pourraient l'être pour l'installation de capteurs soit photovoltaïques, soit thermiques.

En outre, lors de cet inventaire il faudrait également évaluer les possibilités de végétaliser les toitures sachant que cela entraîne une amélioration de la qualité thermique du bâtiment.

Ces éléments doivent maintenant être pris en compte lors de la conception d'un bâtiment (concept énergétique).

Le canton doit se montrer exemplaire en la matière et participer plus activement et concrètement au développement durable.

Par ces motifs, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.